

## LES PLANTES INVASIVES...

... une menace pour la biodiversité

Certaines plantes exotiques utilisées pour l'ornement sont devenues invasives. Introduites par l'homme en dehors de leur aire d'origine, elles s'installent dans les milieux naturels et s'étendent au détriment des espèces indigènes. Une fois plantées dans un parc, un jardin ou le long d'une route, elles peuvent s'échapper dans la nature. Pour réduire les risques liés à ces espèces, un Code de conduite a été élaboré avec le secteur horticole. Il propose des bonnes pratiques pour limiter les introductions de plantes invasives dans le paysage. En adoptant celles-ci, nous contribuons à protéger la biodiversité.



Ce dépliant est disponible auprès des professionnels de l'horticulture qui adhèrent à ce Code et sur le site Internet AlterIAS.

## LE PROJET LIFE ALTERIAS

Un projet, trois campagnes, trois objectifs

AlterIAS est un projet de communication qui vise à sensibiliser le secteur horticole à la problématique des plantes invasives. Trois campagnes de sensibilisation seront menées à travers la Belgique. Les objectifs sont triples :

1. Conscientiser les acteurs de la filière horticole ;
2. Identifier les alternatives et promouvoir les bonnes pratiques préventives ;
3. Encourager ces mêmes acteurs à les appliquer.

Pour plus d'informations, consultez le site [www.alterias.be](http://www.alterias.be)  
Pour nous contacter: [info@alterias.be](mailto:info@alterias.be)

Projet soutenu et cofinancé par la Commission Européenne, ainsi que par les administrations régionales et fédérale en charge de l'environnement en Belgique.

### Les partenaires du projet



**Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech**  
Unité Biodiversité & Paysage  
[www.fsagx.ac.be](http://www.fsagx.ac.be)



**PCS**  
Proefcentrum voor Sierteelt  
[www.pcsierteelt.be](http://www.pcsierteelt.be)



**CTH**  
Centre Technique Horticole de Gembloux  
[www.cthgx.be](http://www.cthgx.be)



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
[www.sante.belgique.be](http://www.sante.belgique.be)

### Les cofinanceurs du projet



**Crédits photographiques :** Provincie Antwerpen, E. Delbart, Provincie Oost-Vlaanderen, S. Vanderhoeven, M. Halford, J. Piqueray, S. Rouxhet, L. Saad, C. Mathys, L. Dutarte, GFDL Rasbak, N. Pieret et M. Gasperl, F. Vincentz.

**Réalisation :** M. Halford, L. Heemers, C. Mathys, S. Wallens, D. Rebella

Imprimé sur papier 100 % recyclé avec encre végétale.

## PLANTONS AUTREMENT

CODE DE CONDUITE SUR LES PLANTES INVASIVES



# CODE DE CONDUITE SUR LES PLANTES INVASIVES

Un Code de conduite est un engagement **volontaire**, basé sur la **sensibilisation** et la **responsabilisation**. Chacun est libre d'y souscrire. Différentes mesures ont été définies en collaboration avec les scientifiques et les principales associations et fédérations horticoles de Belgique :

- ✓ **Connaître** la liste des plantes invasives ;
- ✓ **Diffuser de l'information** sur les plantes invasives aux clients et aux citoyens ;
- ✓ **Arrêter la vente/la plantation (en Belgique)** de certaines espèces ;
- ✓ Privilégier l'utilisation **de plantes alternatives non invasives** ;
- ✓ Participer à la **détection** de nouvelles plantes invasives.

Les professionnels engagés dans ce Code sont reconnaissables par ce **logo**. Pour plus d'informations sur le contenu du Code et les professionnels qui l'ont adopté, consultez le site :

[WWW.ALTERIAS.BE](http://WWW.ALTERIAS.BE)



Tous les **professionnels de l'horticulture** peuvent souscrire au Code : horticulteurs, pépiniéristes, jardinerie, architectes paysagistes, entrepreneurs de jardins, services publics responsables de plantations, jardins botaniques et arboreta,...

## Votre professionnel de l'horticulture, votre conseiller spécialisé

Tenez compte du caractère invasif de certaines plantes lors de votre choix et informez-vous auprès de votre professionnel en horticulture. Chaque professionnel ayant souscrit au Code de conduite s'engage à ne plus utiliser ou ne plus vendre certaines plantes invasives en Belgique. Celles-ci sont reprises dans une liste de consensus qui inclut tous les cultivars et les variétés de l'espèce.



Vous pouvez également lui adresser vos questions concernant les autres espèces invasives. Enfin, il vous guidera dans le choix d'une plante alternative plus appropriée.

## LA PRÉVENTION COMMENCE DANS NOS JARDINS Vous aussi, participez !

Par des gestes simples, vous pouvez agir de manière responsable et limiter la dissémination des plantes invasives :

- ✓ Connaître la liste des plantes invasives ;
- ✓ Ne plus utiliser d'espèces invasives ;
- ✓ Choisir de préférence des plantes alternatives non invasives ;
- ✓ Ne pas jeter vos déchets verts dans la nature, dans les cours d'eau ou dans les terrains vagues ;
- ✓ Partager vos connaissances sur les plantes invasives avec votre entourage.

**Marquez votre engagement et souscrivez au Code de conduite sur le site [www.alterias.be](http://www.alterias.be).**



Myriophylle du Brésil  
(Myriophyllum aquaticum)



Balsamine de l'Himalaya  
(Impatiens glandulifera)



Jussie à grandes fleurs  
(Ludwigia grandiflora)



Berce du Caucase  
(Heracleum mantegazzianum)



Solidage géant  
(Solidago gigantea)



Cerisier tardif  
(Prunus serotina)



Renouée de Japon  
(Fallopia japonica)



Hydrocotyle fausse-renoncule  
(Hydrocotyle ranunculoides)